



La CGT n'a jamais fait l'Apologie du terrorisme !!!

Pour la première fois dans l'Histoire plus que centenaire de notre C.G.T., une structure de notre organisation, l'Union Départementale des Syndicats CGT du Nord, est accusée « d'apologie du terrorisme » et « d'incitation à la haine raciale ». En cause, Le communiqué du 10 octobre 2023 qui ne faisait qu'exprimer une volonté de paix et de justice au Proche-Orient.

Un communiqué qui faisait un constat objectif, un constat historique : le conflit israélo-palestinien est, depuis ses débuts, émaillé d'événements tragiques, un enchaînement de causes et de conséquences, un cycle de violences que la C.G.T. a toujours condamné.

Expliquer n'est pas justifier. Et c'est en transformant, de manière fallacieuse, un constat historique en une « apologie », que le préfet du nord s'est autorisé à utiliser l'article 40 du code de procédure pénale pour signaler des délits imaginaires.

Au nom de l'Union Départementale des syndicats CGT du Nord, notre Secrétaire Général, Jean-Paul Delescaut, est convoqué au tribunal le 28 mars prochain. Ne nous y trompons pas : il s'agit d'une nouvelle attaque d'une grande violence contre le syndicalisme, contre la liberté d'expression, contre les voix exprimant le refus de la guerre et la résistance au fascisme qu'on veut nous imposer et, in fine, contre les droits démocratiques chèrement acquis par le peuple travailleur de notre pays. La pétition en ligne que nous avons initiée (https://www.change.org/Contre_la_répression_28mars) et les noms des premiers signataires en témoignent.

Le jeudi 28 mars à midi devant le tribunal judiciaire de Lille au 13 avenue du peuple belge :

-Je soutiens Jean-Paul Delscaut et l'Union départementale des syndicats CGT du nord

-Je condamne la répression que subissent celles et ceux qui se mobilisent contre toutes les formes d'exploitation et de domination

-Je réaffirme nos valeurs internationalistes de paix de solidarité